

BOURSE JTM

**Stages/ Etudes/ Chantier/ Au Pair/
Solidarité Internationale/ Woofing/ Visa
Vacances Travail...**



Partenariat
Conseil général
d'Ille-et-Vilaine

Concerne les séjours à l'étranger d'une durée **minimale de 3 semaines**.
Ne concerne pas les voyages.

Cette Bourse est accordée aux **jeunes d'Ille-et-Vilaine (*)** âgés de **18 à 30 ans** inclus et pour des projets individuels ou collectifs.

() jeunes habitant en Ille-et-Vilaine depuis au moins un an ou dont les parents habitent en Ille-et-Vilaine depuis au moins un an).*

1- Montant

Stages et études : **50 € par semaine échue plafonnée à 500 €**

Autres types de séjours : **entre 150 € et 500 € sur décision de la commission.**

Cette bourse n'a pas pour vocation de compenser la totalité des dépenses du projet.

A votre demande, JTM peut vous accompagner dans l'élaboration de votre projet (de l'idée à l'élaboration).

2- Constitution du dossier de demande de bourse

Pour l'examen de votre dossier vous devez fournir **avant le départ** :

- Le dossier de demande de bourse dûment complété (un dossier par personne même si le projet est collectif), accompagné de :
 - Une copie d'une pièce d'identité (recto/verso)
 - Un CV en français,
 - Copie d'un justificatif de domicile en Ille-et-Vilaine, à votre nom ou au nom de vos parents (taxe d'habitation ou deux factures : une la plus récente possible et une autre datant d'au moins un an) joindre la copie du livret de famille si le nom de vos parents est différent du votre.
 - Un Relevé d'Identité Bancaire à votre nom
 - L'adhésion à l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM) datée et signée avec un chèque de 10 € à l'ordre de JTM,
 - Un justificatif officiel de votre séjour (convention ou bien attestation de l'organisme d'accueil ou d'envoi avec les dates précises de votre séjour)



Tenir compte aussi de la date limite de dépôt des dossiers

TOUT DOSSIER INCOMPLET AU DEPOT DU DOSSIER NE SERA PAS EXAMINE.



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com



3- Participation obligatoire à une soirée avant le départ

Voir formulaire d'inscription. Celui-ci doit être fourni dans le dossier de demande de bourse. Pour les séjours à caractère « humanitaire », vous serez amenés à présenter individuellement votre projet.

4- Modalité de versement de la bourse

Stages et études : 50 € par semaine échue plafonnée à 500 €

Cette bourse n'est pas cumulable avec une bourse du Conseil régional de Bretagne (Ulysse, Télémaque)

Autres types de séjours : entre 150 € et 500 € sur décision de la commission.

La bourse est soumise à l'avis d'une commission qui se réunit tous les deux mois.

Après avis favorable de la commission :

- **Versement de 50 %** du montant accordé par la commission (après réception d'une copie des billets de transport)
- **Le solde de 50 %** après réception du rapport de séjour

Cette aide financière n'est versée qu'une seule fois et n'a pas d'effet rétroactif.

5- Aide rédactionnelle pour votre projet

(Section « votre projet » dans le dossier de candidature)

En quoi consiste votre projet ?

Pourquoi ce projet ?

- comment est-il né ?
- Quels sont les objectifs du projet ?
- Quels sont les partenaires en France et à l'Etranger ?
- Quels moyens sont mis en œuvre ? Techniques, humains, matériels, planning, etc...

JTM se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

